



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

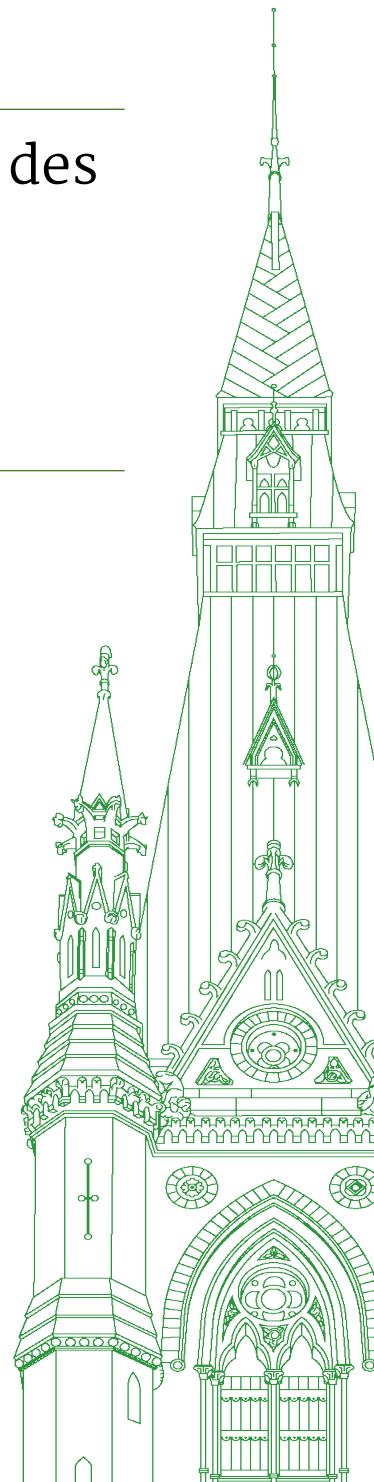
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 017

Le jeudi 4 décembre 2025

Président : Chris Bittle



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 4 décembre 2025

● (1100)

[Traduction]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la réunion n° 17 du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour étudier le mandat de la Commission des débats des chefs et son expérience lors de l'élection fédérale de 2025.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les membres du Comité participent en personne et, théoriquement, à l'aide de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de prendre connaissance des consignes sur les cartes posées sur la table. Cela comprend aussi une courte vidéo. Veuillez garder à l'esprit qu'il est important de protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes présentes, en particulier nos interprètes.

J'aimerais adresser quelques observations aux membres du Comité. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Comme vous le savez, ceux d'entre vous qui sont présents dans la salle doivent lever la main s'ils souhaitent prendre la parole. Je demande à ceux qui participent sur Zoom, à un moment ou à un autre de la réunion, d'utiliser la fonction « Lever la main » et nous ferons de notre mieux pour vous donner la parole.

Avant d'entendre notre témoin d'aujourd'hui — Michel Cormier, de la Commission des débats des chefs —, nous avons une brève motion de consentement.

Trois budgets pour nos études ont été présentés au Comité. Plaît-il au Comité d'adopter ces budgets?

Des députés: D'accord.

Le président: Je vais maintenant donner la parole à M. Cormier, le directeur général et commissaire intérimaire de la Commission des débats des chefs.

Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration liminaire.

[Français]

Michel Cormier (directeur général et commissaire intérimaire, Commission des débats des chefs): Monsieur le président et membres du Comité, bonjour.

[Traduction]

Je tiens à vous remercier de me donner l'occasion de faire le point sur le mandat de la Commission et sur le débat des chefs lors des élections fédérales de 2025.

Dans de nombreuses régions du monde, la démocratie est soumise à des pressions croissantes, minée par la désinformation et la polarisation. Dans ce contexte, les débats politiques restent l'une des rares occasions pour les Canadiens d'entendre leurs dirigeants s'exprimer en direct et sans filtre. Au Canada comme ailleurs, les débats sont devenus des éléments très importants pendant les campagnes électorales.

Les sondages réalisés pour le compte de la Commission en lien avec l'élection fédérale de 2025 confirment l'importance que les Canadiens accordent aux débats. Près de 90 % des répondants affirment que les débats sont importants pour la démocratie. Le même pourcentage de répondants s'attendent à ce que des débats des chefs soient organisés lors des élections fédérales et s'attendent à ce que les chefs de parti invités y participent.

[Français]

La Commission des débats des chefs a été responsable de l'organisation des débats lors des trois dernières élections fédérales. Comme à chaque cycle électoral, la Commission, en 2025, visait à améliorer les débats. À la suite de consultations auprès de producteurs, de modérateurs, de participants d'ici et d'ailleurs, nous avons apporté, en 2025, des changements clés au format, à la modération et à la production des débats.

Lors des débats de 2025, il n'y avait qu'un seul modérateur, un journaliste d'expérience sur le plateau, plutôt que le traditionnel groupe de journalistes auquel on était habitué lors des débats aux élections fédérales. Le format a également été simplifié afin d'encourager les échanges entre les chefs et d'éviter qu'ils ne soient interrompus constamment par le chronomètre. Le décor a aussi été simplifié afin que toute l'attention porte sur la discussion.

Permettez-moi de souligner ici l'apport des producteurs des débats, CBC/Radio-Canada, à ces changements.

[Traduction]

Les résultats obtenus confirment que cette approche était la bonne. Plus de 62 % des personnes interrogées ont déclaré que les débats les avaient exposées à de nouvelles idées. Le format plus souple a permis de centrer le débat sur les chefs et les enjeux de la campagne. Les chefs avaient ainsi plus de temps pour faire connaître leurs points de vue. Il y avait aussi moins d'interruptions.

Plus de 80 % des répondants ont dit que le fait d'avoir un seul modérateur pour chaque débat était efficace. Les Canadiens ont également reconnu que les modérateurs des deux débats étaient neutres. Les consultations que la Commission a tenues après les débats avec les partis politiques, les experts et d'autres parties prenantes ont révélé une approbation généralisée du format du débat et de sa modération. La Commission estime que ce format simple et souple a fait ses preuves et devrait continuer à être utilisé pour les futurs débats.

L'auditoire a été le plus élevé jamais enregistré. Plus de 19,4 millions de téléspectateurs ont regardé les débats cette année. Non seulement les téléspectateurs sont restés plus longtemps à l'écoute cette fois-ci qu'en 2021, mais un plus grand nombre de Canadiens ont regardé l'intégralité des débats de deux heures.

Par ailleurs, la portée et l'accessibilité des débats ont été grandement améliorées. Ils ont été diffusés en direct sur de nombreuses chaînes de télévision et de radiodiffusion, ainsi que sur 60 plateformes numériques au Canada. Les débats ont également été diffusés à l'échelle internationale et offerts dans 13 langues supplémentaires, notamment en cinq langues autochtones, en langue des signes américaine,

[Français]

la langue des signes québécoise

[Traduction]

, en sous-titrage codé et en vidéodescription.

Je tiens à souligner qu'une vaste coalition de médias d'information a diffusé les débats sans qu'aucun consortium officiel des médias n'ait été formé. Cela a marqué un tournant, notamment en augmentant le nombre d'organisations qui ont assuré la distribution gratuite du signal des débats. Nous prévoyons prendre appui sur ce grand réseau de distribution pour les prochains débats.

• (1105)

[Français]

Le coût des débats a également été inférieur à celui des débats de 2019 et de 2021. Ça s'explique principalement par le fait que les débats ont eu lieu dans un des studios de télévision de Radio-Canada à Montréal plutôt qu'au Musée canadien de l'histoire à Gatineau, ce qui a réduit les coûts de production. Les coûts de traduction ont également été réduits.

Comme dans le cas des précédents débats, la Commission des débats des chefs croit qu'il y a lieu d'apporter certaines améliorations aux prochains débats. En effet, de nouveaux défis sont apparus en 2025, notamment en ce qui concerne les critères de participation et l'accréditation des médias. La Commission a émis, pour le prochain commissaire, des recommandations pratiques pour améliorer ces deux aspects. En ce qui concerne les critères de participation, la recommandation est d'utiliser la liste finale des candidats confirmés par Élections Canada plutôt qu'une liste soumise préalablement à la Commission par les partis politiques. Pour ce qui est de l'accréditation des journalistes, la Commission continuera de s'en occuper, mais elle recommande de ne plus assumer la responsabilité d'organiser les conférences de presse des chefs qui ont traditionnellement lieu après les débats.

Après trois cycles électoraux, la Commission des débats des chefs a, selon nous, réussi à stabiliser l'environnement des débats. Il n'y a plus d'incertitude quant à leur tenue. Ils ont eu lieu à chaque élection depuis la création de la Commission. Tous les chefs de partis invités y ont participé et les débats attirent des auditoires records. Selon nous, le fait que près de 90 % des électeurs jugent ces débats importants est garant de leur nécessité et de leur pérennité.

[Traduction]

Je vous remercie de votre attention. Je serai ravi de répondre à vos questions.

Le président: Merci.

Nous passons à la période de questions. Nous allons commencer par les conservateurs. Monsieur Jackson, vous avez la parole pour six minutes, s'il vous plaît.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Cormier, je vous remercie d'être ici. C'est un plaisir de vous rencontrer.

Ma première question porte sur votre titre de dirigeant intérimaire. Si j'ai bien compris, vous venez de dire que vous avez formulé des recommandations à l'intention du prochain commissaire.

Je suis curieux: pourquoi continuez-vous d'occuper des fonctions intérimaires? Y a-t-il un délai ou est-ce que vous passez le flambeau, en quelque sorte? Si vous le pouvez, donnez-nous des précisions sur le processus de nomination d'un commissaire permanent.

Michel Cormier: Je suis le commissaire intérimaire jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau commissaire. Cette décision relève du ministre des Institutions démocratiques. Je suppose que la question devrait lui être adressée.

Grant Jackson: Très bien.

Y a-t-il eu des consultations entre votre bureau et le ministère au sujet de l'éventuelle nomination d'un commissaire pour une durée indéterminée?

Michel Cormier: En septembre dernier, nous avons remis notre rapport final sur les débats, y compris nos recommandations. Nous attendons la réponse à ce rapport.

Grant Jackson: En ce qui concerne les coûts, la note d'information qui a été habilement préparée par nos analystes indique que vous avez fait part d'un excédent pour ce cycle électoral. Dans quelle mesure cet excédent aiderait-il financièrement la Commission si le gouvernement minoritaire tombait soudainement et que des élections étaient déclenchées?

Michel Cormier: Au déclenchement des élections, la Commission obtiendra un autre versement d'argent pour financer les débats. Ce n'est pas l'argent qui manque. La Commission a enregistré un excédent budgétaire à chaque cycle — en 2019, en 2021 et en 2025 —, et cet argent a été retourné au Conseil du Trésor.

Nous recommençons le processus dès que des élections sont déclenchées.

Grant Jackson: Très bien.

Depuis la fin des dernières élections et compte tenu du caractère instable de ce Parlement, quels efforts de planification organisationnelle votre bureau a-t-il entrepris en prévision du déclenchement soudain des prochaines élections?

Michel Cormier: D'abord, nous avons dû préparer un rapport final qui devait être remis en septembre dernier. Nous avons eu cinq mois après les élections pour présenter notre rapport au ministre. Nous avons passé l'été à mener de vastes consultations pour améliorer notre rapport et trouver des solutions aux problèmes que j'ai mentionnés. Nous avons respecté l'échéance pour remettre notre rapport.

Nous devons maintenant nous tenir prêts pour d'éventuelles élections. Cela signifie qu'il faut s'assurer que les contrats pour les prochains producteurs sont dûment préparés, ce qui a été fait.

Comme je l'ai dit, la personne qui sera éventuellement nommée au poste de commissaire devra donner suite aux recommandations que nous avons formulées dans ce rapport.

• (1110)

Grant Jackson: En ce qui concerne le choix du lieu dans une situation aussi soudaine, utiliseriez-vous le même emplacement que par le passé, ou y a-t-il d'autres endroits en vue?

Michel Cormier: Nous examinons toujours différentes possibilités pour l'emplacement. Étant donné que nous sommes en situation de gouvernement minoritaire, il est difficile de préparer ou de planifier des débats pour des élections à date fixe. La solution la plus simple consisterait à tenir les débats dans les studios des producteurs — en l'occurrence CBC/Radio-Canada — parce qu'ils sont disponibles.

Si nous voulions tenir les débats à d'autres endroits — par exemple là où nous les avons tenus auparavant, au Musée canadien de l'histoire, à Gatineau —, nous devrions tenir compte d'autres événements qui y sont déjà prévus, alors cette option serait plus complexe.

Grant Jackson: J'ai deux ou trois autres questions, plus précisément au sujet de vos recommandations sur les critères de participation. J'appuie entièrement les critères de participation que vous recommandez dans le rapport. Je vous demanderais de nous expliquer simplement comment vous en êtes arrivé à cette décision.

Michel Cormier: La décision de...

Grant Jackson: Je parle de la recommandation de modifier les critères pour s'assurer que la situation relative au délai pour envoyer les invitations aux candidats qui participent aux débats ne se reproduise plus.

Michel Cormier: Lorsque nous avons examiné ces critères, nous avons envisagé d'utiliser la liste d'Élections Canada, parce que c'est la liste officielle des candidats à l'élection. Toutefois, après avoir consulté les producteurs et d'autres personnes, utiliser cette liste faisait en sorte que nous nous retrouvions trop près de la date des débats. En effet, la liste électorale définitive n'est officialisée qu'une semaine avant les débats alors que, traditionnellement, nous avons toujours voulu un délai d'environ deux semaines pour nous préparer. Ce délai donne non seulement la possibilité aux partis de se préparer adéquatement, en sachant avec quels autres candidats ils devront débattre — ce qui est légitime —, mais aussi aux producteurs de préparer le décor, le format et les questions. Cependant, après les consultations et les débats, nous en sommes venus à la conclusion qu'un délai d'une semaine pour cette préparation était réellement suffisant, même si cela entraîne des échéances serrées.

Nous estimons que la solution la plus simple est d'utiliser la liste officielle d'Élections Canada, c'est-à-dire la liste des candidats qui figurent sur le bulletin de vote.

Grant Jackson: Merci. Je vous suis très reconnaissant pour ces précisions.

Il me reste 20 secondes, mais je tiens à ajouter que j'appuie votre décision à propos de la recommandation sur la conférence de presse à l'issue des débats. Je vous suis très reconnaissant de votre travail à cet égard. Je ne sais pas si vous voulez ajouter un bref commentaire à ce sujet, mais je voulais simplement m'assurer que mon point de vue figure au compte rendu de votre témoignage aujourd'hui.

Michel Cormier: Je vous remercie de votre appui.

Le président: Merci.

Monsieur Wilkinson, vous avez la parole pour six minutes.

L'hon. Jonathan Wilkinson (North Vancouver—Capilano, Lib.): Merci.

Merci de votre présence ici aujourd'hui.

Permettez-moi de commencer par une question très générale sur des aspects que vous avez abordés en partie dans votre déclaration liminaire. En ce qui concerne votre expérience globale lors des élections de 2025, qu'est-ce qui a très bien fonctionné et qu'est-ce qui n'a peut-être pas très bien fonctionné, à votre avis?

Michel Cormier: Ce qui a bien fonctionné, c'est que nous avons réussi, avec la collaboration du producteur CBC/Radio-Canada et d'autres parties prenantes, à cerner le format qui sert le mieux les Canadiens.

Vous vous souvenez peut-être qu'en 2021, il y avait eu une controverse au sujet des questions posées par l'un des modérateurs parce que l'objectivité, ou non, de ses questions avait soulevé de vives critiques. Nous avons aussi appris que les Canadiens interrogés dans le cadre de sondages estimaient que les débats ne les avaient pas exposés à de nouvelles idées sur le plan politique. Bien sûr, à l'époque, nous n'avions pas dérogé à la tradition d'inviter un panel de journalistes à venir sur la scène pour poser des questions aux candidats. Cette façon de faire changeait la nature des interactions. De plus, le temps alloué pour répondre aux questions n'était pas aussi... En fait, certains chefs de parti nous avaient dit que le temps de parole alloué leur avait semblé insuffisant.

Nous avons pris tous ces commentaires en considération et nous avons travaillé avec les producteurs pour mettre au point un format avec un seul modérateur, c'est-à-dire un journaliste d'expérience qui a déjà animé des tables rondes et des discussions politiques à la télévision et qui connaît très bien les sujets abordés lors des débats. C'est la voie que nous avons choisie et les résultats ont été très satisfaisants.

D'ailleurs, les sondages que nous avons menés ont révélé que 63 % des personnes interrogées estimaient qu'elles connaissaient mieux les politiques des partis après les débats qu'avant ceux-ci. Pour nous, il s'agit d'informations et de données tangibles qui prouvent que nous avons choisi la bonne voie. Je pense que c'est le point saillant de ce qui a bien fonctionné pour les débats des dernières élections fédérales. Bien sûr, le nombre de téléspectateurs est aussi digne de mention — 19,4 millions de personnes ont regardé les débats. C'est énorme.

• (1115)

L'hon. Jonathan Wilkinson: Vous avez parlé de solliciter de la rétroaction. Pourriez-vous m'expliquer votre processus? Dans votre déclaration liminaire, vous avez mentionné que vous aviez consulté des parties prenantes. Vous avez parlé d'un sondage mené auprès du public. Quelle était la nature des commentaires que vous cherchiez à obtenir? Avez-vous constaté des thèmes généraux et y a-t-il eu des surprises?

Michel Cormier: Nous avons l'habitude de mener des consultations après chaque élection en vue de préparer un rapport et de proposer des améliorations. Nous avons consulté les quatre partis dont les chefs étaient sur la scène pour les débats. Nous avons consulté le milieu médiatique, notamment des experts, des organisations et des associations, pour examiner les enjeux liés à l'accréditation des médias. Dans notre discussion — qui a entre autres porté sur le choix et l'analyse des sondages —, nous avons inclus un groupe d'experts parmi les plus chevronnés au Canada en matière de sondages. Nous pouvons aussi compter sur notre conseil consultatif, qui est composé de Canadiens très réputés et expérimentés. Nous sondons également des producteurs à l'étranger pour voir s'ils ont des conseils sur le format et tout autre aspect pertinent. Tout cela se fait virtuellement, soit dit en passant, alors notre processus de consultation a une très grande portée.

Un de nos sondages est réalisé dans le cadre de l'Étude électorale canadienne auprès de milliers de Canadiens, car, d'une élection à l'autre, nous nous assurons de recueillir leurs opinions sur les mêmes thèmes afin d'en suivre l'évolution. Nous avons également organisé des groupes de discussion dans les heures qui ont suivi les débats pour obtenir le point de vue à chaud des gens par rapport à leur expérience.

Le processus est très varié, pour ainsi dire. Le but est de faire ce qu'il faut pour améliorer les prochains débats.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Y a-t-il eu des surprises dans les commentaires?

Michel Cormier: À ma connaissance, il n'y en a pas eu. Je pense que nous étions tous bien conscients des choses à améliorer.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Dans son rapport, la Commission indique qu'une seule soumission n'a été présentée, soit celle de CBC/Radio-Canada, pour produire les débats de 2025, contrairement aux années précédentes où il y avait eu plusieurs soumissions. Comment expliquez-vous cela?

Michel Cormier: Nous n'avions pas eu plus d'une soumission en 2021. La différence, c'est que le groupe qui avait présenté une demande était un consortium de médias dirigé par CBC/Radio-Canada auquel s'étaient joints d'autres grands réseaux de télévision comme CTV et Global. Ces derniers n'étaient pas inclus dans le groupe de production — seule CBC/Radio-Canada l'était —, mais ils ont tout de même diffusé les débats. Je pense que c'est très encourageant parce que nous avons maintenant la preuve que, même si les grands réseaux ne font pas partie du groupe de producteurs des débats et qu'ils ne participent pas directement à leur production, ils s'intéressent quand même beaucoup à jouer un rôle dans leur diffusion.

Nous essayons également d'élargir le type et le nombre d'organisations médiatiques qui diffusent les débats parce que nous devons garder à l'esprit que les débats sont distribués gratuitement. N'importe quel groupe ou organisation peut avoir accès au signal de diffusion des débats et les diffuser en continu sur leurs sites Web. Il y a eu beaucoup de nouveaux partenaires médiatiques de petite taille qui rejoignent des communautés qui ne se sentent pas toujours — je cherche le mot juste — incluses dans le processus politique. Le fait que ces médias locaux à plus petite portée diffusent les débats sur leurs plateformes numériques, qu'ils organisent des discussions en ligne après les débats et qu'ils rejoignent des milliers de personnes qui leur font confiance et qui, autrement, n'auraient peut-être pas regardé les débats sur les grands réseaux est un très bon signe. C'est très encourageant pour l'avenir.

• (1120)

Le président: Merci.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur Cormier, je vous remercie d'être des nôtres.

Je vais me permettre de faire un certain préambule avant de me lancer dans les questions. Je commencerai en citant un extrait de votre rapport:

Les débats des chefs de 2025 ont été considérés comme étant les meilleurs des dernières décennies, leur format et leur modération ayant été largement salués. Les consultations que la Commission a tenues après les débats avec les partis politiques, les experts et d'autres parties prenantes révèlent une approbation généralisée du format du débat et de sa modération.

J'ai envie d'opposer cet extrait à certains autres aspects du débat et à des commentaires que nous avons entendus de notre côté et qui, dans certains cas, ont été manifestés à l'interne.

En ce qui concerne la logistique de l'organisation du débat, nous savons que la présence de Jonathan Pedneault a été annulée à la dernière minute. Nous savons qu'il y a eu un cafouillage autour des points de presse, notamment l'annulation de dernière minute et des problèmes de sécurité. Nous savons que la Gendarmerie royale du Canada a dû intervenir pour assurer la sécurité des élus présents. Il y a aussi eu un changement d'heure à la dernière minute à cause de *La Soirée du hockey*. À l'interne, nous entendions que les communications avec les partis politiques étaient déficientes. Nous étions souvent informés des changements et de ce qui se passait par les journalistes plutôt que par la Commission des débats des chefs.

Au-delà du format du débat, de son contenu, de l'animation ou des questions posées, si vous aviez à vous donner une note sur 10 pour l'ensemble de l'œuvre, incluant la logistique, quelle serait-elle?

Michel Cormier: Je ne suis pas en position de donner une note, mais j'admets volontiers qu'il y a eu des déficiences.

Cela dit, notre désir est de remédier à ces problèmes. C'est sûr qu'il y a eu une tempête parfaite sur les trois éléments que vous avez évoqués. Maintenant, nous nous focalisons sur les solutions à apporter à ces problèmes. Il s'agit notamment d'améliorer la communication avec les partis et les différentes parties prenantes, parce que beaucoup de gens sont impliqués.

Christine Normandin: On peut bien vouloir apprendre de ses erreurs, encore faut-il les admettre. Votre rapport est dithyrambique. Il parle du meilleur débat depuis des décennies. On y mentionne l'approbation généralisée des experts et des partis politiques.

Qui sont ces experts?

Michel Cormier: Selon nous, les succès du débat sont ce que les gens ont vu à la télévision. Je pense que ça a été un très grand succès sur ce plan. Il y a des choses à améliorer, nous l'admettons volontiers et nous travaillons en ce sens. Il n'y a pas de doute là-dessus. J'admets qu'il y a eu des problèmes et je vous assure que nous allons agir différemment.

D'ailleurs, dans le rapport, nous proposons des solutions pour y arriver.

Christine Normandin: J'aimerais que vous parliez davantage de la recommandation selon laquelle la Commission des débats des chefs ne devrait plus être l'organisatrice des conférences de presse et des points de presse.

L'organisation de ces points de presse ne fait-elle pas directement partie du mandat de la Commission des débats des chefs? Pour viser l'intérêt public, les points de presse sont tout autant importants, sinon plus, que ce qui se passe lors des débats, car les chefs vont plus en profondeur sur certains aspects.

Si la Commission des débats des chefs ne les organise pas, n'y a-t-il pas un risque que plusieurs points de presse se tiennent à la même heure et que de plus petits médias ne puissent pas envoyer des journalistes à différents endroits si les points de presse ne sont pas tenus à un seul et même endroit?

Est-ce que le fait de renoncer à votre responsabilité de l'organisation des points de presse répond vraiment à l'intérêt public?

Michel Cormier: Tout d'abord, l'organisation des points de presse ne fait pas partie du mandat de la Commission des débats des chefs. Nous avons accepté de nous en occuper pour nous assurer qu'ils étaient tenus.

Le problème est que nous ne sommes pas certains de pouvoir garantir un climat suffisamment serein pour les chefs de parti. C'est pour ça qu'après avoir évoqué ces problèmes avec beaucoup d'experts, d'associations de journalistes et de partis politiques, nous avons conclu que la meilleure façon d'éviter les dérapages était de ne plus nous occuper de ces points de presse.

Les journalistes qui suivent les chefs de parti ont l'occasion de leur parler tous les jours durant des points de presse. Selon nous, c'est simplement cette manière de faire qui prend le dessus une fois les débats terminés. Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de point de presse. Par contre, ce ne sera pas la Commission des débats des chefs qui s'en occupera.

• (1125)

Christine Normandin: Il me semble que ça doit pourtant faire partie de ce qui est au cœur du débat et que la Commission des débats des chefs doit s'en occuper. Je me questionne d'autant plus quant au montant versé pour l'organisation d'un débat. Nous savons qu'en année électorale, c'est un peu plus de 3 millions de dollars. Ce sera peut-être un peu moins lors de la prochaine édition, mais c'est quand même un bon montant. De son côté, la chaîne TVA était prête à le faire pour 75 000 \$ par parti, donc pour un montant de 300 000 \$, soit 10 fois moins, tout en incluant l'organisation des points de presse.

J'aimerais entendre vos commentaires sur la pertinence de financer un organisme qui, de surcroît, va abandonner une partie fort importante de l'organisation des débats.

Michel Cormier: Je pense que la question de la pertinence de continuer à financer cet organisme est pour la communauté politique, le gouvernement et les partis impliqués.

Quant au coût des débats, il faut dire qu'une émission de cette nature et les éléments associés coûtent cher. Nous produisons deux débats, un en anglais et un en français. Des gens doivent se déplacer. Il y a aussi des coûts de location d'équipements. Ce sont des choses qui coûtent quand même assez cher.

Nous sommes très heureux d'avoir réussi à réduire le coût des débats cette année. Par ailleurs, nous offrons la traduction simultanée dans cinq langues autochtones et dans d'autres langues qui ne sont pas des langues officielles. C'est un exemple d'élément qui n'existe pas dans d'autres débats. Les coûts de traduction représentent à peu près le tiers du coût des débats. Ce sont des coûts cachés, mais très importants pour organiser des débats qui touchent le plus grand

nombre de personnes et pour toucher des communautés qui n'y auraient peut-être pas eu accès autrement.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Van Popta. Vous avez la parole pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci d'être parmi nous, monsieur Cormier. Je vous remercie de votre témoignage jusqu'à présent.

J'aimerais revenir brièvement sur la question de l'accréditation des médias et sur les conférences de presse qui ont lieu après les débats. Je pense que tout le monde serait d'accord avec vous pour dire que les choses ne se sont pas bien passées aux dernières élections. Lorsque j'ai pris connaissance du rapport et lu que vous recommandiez que la Commission ne soit plus responsable d'organiser ces conférences et qu'elle ne devrait plus le faire, j'ai eu l'impression que c'est une décision un peu défaitiste. Pourquoi n'avez-vous tout simplement pas fait le travail correctement? Je comprends maintenant que vous dites également que cette responsabilité n'a jamais vraiment fait partie du mandat de la Commission de toute façon.

Pourquoi la Commission l'a-t-elle fait alors? La Commission a-t-elle organisé des points de presse après les débats lors des élections de 2019 et de 2021? Si oui, comment cela s'est-il passé?

Michel Cormier: Oui, nous avons organisé des conférences de presse pour les chefs des partis après les débats. Il n'y avait pas eu de controverse, même si nous nous étions retrouvés dans le même genre de situation, c'est-à-dire des organisations médiatiques qui s'étaient opposées à l'accréditation d'autres représentants des médias qui avaient réussi à poser beaucoup de questions lors des conférences de presse. Cette fois-ci, nous avions plus de 200 journalistes, 60 organisations et une immense salle de presse où tous les points de presse se déroulaient simultanément. Je pense qu'une partie du problème, en ce qui concerne les tensions dans la salle, s'explique par le fait que tout était concentré dans un seul espace.

Lors de nos consultations, un grand nombre de personnes nous ont demandé pourquoi la Commission organisait des conférences de presse alors que cette tâche devrait être laissée aux administrateurs des campagnes électorales et aux médias. Autrement dit, nous n'étions pas les seuls à faire cette constatation. Ce point de vue était largement partagé par les personnes interrogées lors de nos consultations.

Tako Van Popta: En êtes-vous venu à la conclusion qu'organiser les conférences de presse ne faisait pas partie de votre mandat après que les choses aient mal tourné? Pourquoi pensiez-vous que cela faisait partie du mandat de la Commission auparavant?

Michel Cormier: Nous n'avons jamais vraiment considéré que cette responsabilité faisait partie du mandat de la Commission, mais elle est associée à l'accréditation des médias. Si nous vivions dans un monde différent où il y avait un consensus sur ce qu'est le journalisme, sur la définition d'un média d'information et sur ce que sont les normes du journalisme, ce serait plus facile. Malheureusement, nous évoluons aujourd'hui dans un monde où il y a beaucoup d'acteurs différents qui ne s'entendent pas sur les normes journalistiques. Cela crée un environnement très instable dans certaines de ces situations. C'est malheureux, mais c'est la réalité.

• (1130)

Tako Van Popta: Avez-vous consulté tous les partis pour savoir si cela devrait faire partie du mandat de la Commission ou si vous avez bien exécuté ce travail?

Michel Cormier: Eh bien, nous l'avons mentionné. Nous avons sondé les partis pour connaître leur opinion à propos de continuer dans cette voie. Certains ont dit oui, d'autres ont dit non et d'autres étaient indifférents.

Tako Van Popta: Si vous êtes le commissaire la prochaine fois, pour les prochaines élections fédérales, dois-je en conclure que vous n'organiserez pas les conférences de presse après les débats?

Michel Cormier: Non, pas si je suis le commissaire en poste. Toutefois, je tiens pour acquis qu'un nouveau commissaire aura été nommé d'ici là.

Tako Van Popta: On ne sait jamais. Il y aura des votes sous peu à la Chambre des communes.

Michel Cormier: Pour l'instant, c'est une recommandation à l'intention du prochain commissaire.

Tako Van Popta: D'accord. Très bien.

Me reste-t-il une minute?

Le président: Il vous reste une minute.

Tako Van Popta: D'accord.

J'aimerais parler des critères servant à déterminer qui est invité à participer aux débats — quels chefs de parti. Vous avez changé les règles en cours de route, si j'ai bien compris, à l'approche des débats des chefs lors des élections fédérales de 2025. Pourriez-vous nous dire ce qui n'allait pas avec les anciens critères et en quoi les nouveaux critères sont mieux?

Michel Cormier: Après les débats de 2021, nous avons fait un bilan et nous avons mené de vastes consultations sur ces questions. Ce que nous avons constaté — et d'autres personnes étaient d'accord —, c'est que les critères étaient trop centrés sur le rendement passé des partis. Un parti était automatiquement inscrit aux débats s'il avait élu un député quatre ans auparavant, ou lors de l'élection générale précédente, et s'il avait obtenu au moins 4 % du nombre de votes.

Nous avons jugé que les critères devaient plutôt être mesurables et refléter la force actuelle des partis pour nous assurer qu'ils représentent des choix viables pour les électeurs dans le cadre du scrutin en cours. Pour que la Commission invite un chef à participer aux débats, nous avons déterminé qu'il devait répondre à deux des trois critères au lieu d'un seul. Si le parti politique est représenté à la Chambre des communes par un député élu, cela satisfait à un critère. Si à la date du déclenchement des élections un parti politique récolte un soutien d'au moins 4 % dans les intentions de vote selon les sondages, cela satisfait à un deuxième critère. Le chef de parti est inscrit aux débats. Si un parti ne satisfait pas à ce critère, mais qu'il endosse des candidats dans au moins 90 % des circonscriptions fédérales, c'est aussi un signe de force organisationnelle qui garantit une participation aux débats.

Il faut satisfaire à deux des trois critères. Nous considérons que ces critères attestent de la capacité d'un parti à élire des députés, parce que ce n'est pas si facile d'atteindre ces cibles. Ces critères sont également fondés sur la force actuelle des partis politiques. À mon avis, combiner les deux aspects était la meilleure façon de mesurer la viabilité actuelle d'un parti lors de la campagne électorale.

Le président: Je vous remercie.

Nous passons maintenant à Mme Brière.

[Français]

La parole est à vous pour cinq minutes.

[Traduction]

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Français]

Bonjour, monsieur Cormier. C'est un plaisir de vous avoir parmi nous.

Je poursuis un peu dans la même veine. D'après vous, quels avantages et quels risques voyez-vous au transfert à des tiers ou même à des partis politiques de la responsabilité de l'organisation du point de presse après le débat?

Michel Cormier: Il n'y aura pas de point de presse sur place. C'est sûr que c'est le plus simple. Pour le reste, ce sera aux autres organisations, c'est-à-dire aux partis politiques, de le faire.

Je ne vois pas de grands risques si les journalistes qui suivent la campagne électorale ont constamment accès aux chefs de partis. Je ne crois pas qu'il y ait là de déficit d'expertise démocratique. Les questions vont être posées aux chefs de la même façon qu'à chaque jour, durant les campagnes électorales, des points de presse sont donnés par les chefs de parti.

Je ne pense donc pas que, au bout du compte, ça change tant de choses en ce qui a trait à l'information qui est disponible ou à l'accès aux chefs de parti par les journalistes.

• (1135)

L'hon. Élisabeth Brière: Vous ne craignez pas que la transparence, surtout, ainsi que l'accès équitable des journalistes aux chefs de parti, comme vous le dites, ne soient compromis?

Michel Cormier: Comme je l'ai déjà dit, dans un monde parfait, ça me ferait plaisir que nous continuions à faire les points de presse. Par contre, étant donné la dernière expérience que nous avons vécue, nous sommes dans une situation où le climat qui est généré n'est pas propice à des points de presse. L'environnement n'est pas propice, justement, à ce genre de discussion.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous prenons cette décision, mais nous pensons que c'est la solution la plus raisonnable compte tenu de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

L'hon. Élisabeth Brière: Avez-vous envisagé d'autres options ou avez-vous plutôt décidé d'écarter d'entrée de jeu l'idée de faire le point de presse?

Avez-vous un comité consultatif? Des discussions ont-elles entouré cette décision?

Michel Cormier: Nous avons consulté notre comité consultatif, mais nous avons aussi réuni un comité spécial de journalistes, de représentants d'associations de journalistes, d'experts médias universitaires ainsi que d'anciens journalistes qui ont fait ce métier longtemps en politique. Il n'y avait pas de consensus. Il y avait vraiment beaucoup d'opinions divergentes à ce sujet, mais celle voulant que la Commission ne s'occupe plus des points de presse était quand même assez fortement représentée parmi ces groupes.

Quand une question comme ça devient aussi controversée, elle porte ombrage au débat lui-même. Nous voulons tenter d'éviter cette possibilité. Alors, si nous pouvions garantir un climat de points de presse qui est propice à la diffusion, nous le ferions, mais nous ne sentons pas que nous pouvons courir chaque fois le risque que les choses se passent mal.

L'hon. Élisabeth Brière: Merci beaucoup.

Dans votre allocution d'ouverture, vous avez dit que le débat des chefs était un exercice démocratique et qu'on devait rejoindre le plus de Canadiens possible. D'ailleurs, les chiffres démontrent qu'un plus grand nombre de Canadiens ont écouté les débats aux dernières élections. De plus, un pourcentage élevé de Canadiens considèrent que les débats sont importants dans le processus électoral.

Un des mandats de la Commission des débats des chefs est effectivement d'organiser les débats dans les deux langues officielles. Vous avez présenté les deux débats dans plus de langues que les deux langues officielles, soit dans plusieurs langues autochtones et d'autres langues aussi.

Nous avons lu dans le rapport que Services publics et Approvisionnement Canada avait assumé une partie des coûts de traduction et que, à l'avenir, on allait demander un budget qui couvrirait l'intégralité des coûts liés à la traduction.

Comment peut-on améliorer la rentabilité et l'efficacité de la diffusion dans plusieurs langues?

Pouvez-vous aussi nous fournir plus de détails sur le choix des 15 langues qui ont été retenues?

Michel Cormier: Nous sommes en train de vérifier s'il y aurait d'autres options que de recourir aux services du Bureau de la traduction du gouvernement fédéral. Déjà, grâce à des pourparlers, nous avons réussi à réduire les coûts. Par exemple, pour la traduction des débats, des interprètes provenant de plusieurs régions du pays, y compris du Grand Nord, doivent se rendre à Ottawa. Il faut voir si nous avons les moyens technologiques maintenant pour faire les choses différemment. C'est une des questions que nous nous posons et que nous poserons aux divers intervenants concernés.

Comme je l'ai dit, les services de traduction coûtent très cher, mais ils sont très importants. Nous cherchons donc par tous les moyens à réduire les dépenses sans affecter la qualité du service offert aux électeurs.

Pour la question du choix des langues autochtones, nous consultons les groupes autochtones pour connaître les langues qu'il serait le plus pertinent de traduire. Nous ne le faisons pas de notre propre chef.

Nous comptons aussi au sein de notre conseil consultatif Jean LaRose, qui est l'ancien directeur général d'APTN, le télédiffuseur autochtone national. Il a une grande expérience en matière de diffusion dans toutes les communautés autochtones du pays. Pour choisir les langues, nous nous fions vraiment aux experts des questions autochtones. Nous consultons aussi les producteurs du débat à CBC/Radio-Canada, qui diffusent dans les communautés autochtones.

• (1140)

[Traduction]

Le président: Merci.

Étant donné que nous avons beaucoup de temps et que j'ai déjà été assez généreux avec le temps, nous allons donner la parole à Mme Normandin pour cinq minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Christine Normandin: J'aimerais revenir à la question des experts.

Dans la réponse que vous avez donnée à une question de ma collègue Mme Brière, vous avez dit qu'il n'y avait pas vraiment de consensus parmi les experts, et ce, sur plusieurs éléments, sauf celui sur l'abdication de la tenue des points de presse.

Pourtant, selon le rapport que vous avez déposé et l'extrait que je vous ai lu, les experts consultés disent que tout s'est bien passé, que c'était magnifique. Par contre, le lendemain du débat, quelqu'un qu'on pourrait qualifier d'expert, le président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, ou FPJQ, a dit rien de moins que la Commission des débats des chefs avait échoué lamentablement dans son travail et que c'était vraiment une catastrophe qu'on aurait pu éviter.

Quels sont les experts qui ont tenu des propos positifs?

Michel Cormier: On a tenu des propos positifs principalement sur la formule et la modération du débat, sur ce qui s'est passé sur le plateau de télévision. On a dit que les choses s'étaient mieux passées que dans d'autres débats.

Quant aux questions de l'accréditation des médias et des critères de participation, je vous accorde qu'il y a eu des problèmes. Je crois que ce à quoi a fait référence le président de la FPJQ ne concernait pas la qualité des débats, mais les points de presse des chefs qui ont suivi le débat. Voilà la distinction que je fais.

Je vous l'accorde tout à fait. J'assume et je reconnais qu'il y a eu des problèmes et c'est pour cette raison que nous nous concentrons maintenant à régler ces questions à temps pour les prochains débats.

Christine Normandin: Je vous relance sur la question des coûts, parce que vous m'avez mentionné qu'une bonne partie du budget était accordée à la traduction. Corrigez-moi si je me trompe. Je crois que vous m'avez dit que les coûts représentaient à peu près le tiers du budget. En considérant que votre budget s'élevait à 3,2 millions de dollars pour la dernière itération du débat, dois-je comprendre que les coûts de la traduction s'élevaient à 1 million de dollars?

Michel Cormier: Les coûts de la traduction étaient d'environ 500 000 \$ pour les deux premiers débats. Cependant, le montant du budget accordé à la production des débats s'élevait à 1,7 million de dollars. Cette fois-ci, en raison de la réduction des coûts de production, le coût total de la traduction s'élevait à environ 1,1 million de dollars. Nous trouvons que c'est quand même un progrès, que nous espérons voir se répliquer lors des prochains débats.

Christine Normandin: Je vais maintenant vous parler de l'autre portion des coûts.

Lors d'une année non électorale, je comprends qu'il y a des questions liées aux salaires. On parle de coûts s'élevant à environ 500 000 \$ ou 600 000 \$ par année. Il est mentionné dans le rapport que cet argent est utilisé, entre autres, à des fins d'organisation de symposiums et d'échanges de bons procédés.

J'aimerais que vous nous parliez de ce que vous avez entendu lors des symposiums, des communications que vous avez eues avec d'autres gens et d'échanges de bons procédés, qui ont été retenus de ces exercices.

Michel Cormier: Comme je l'ai dit, nous faisons des consultations postdébat. Après, nous continuons les consultations auprès des experts, comme des experts en matière de sondages et de comportements politiques, qui peuvent nous guider dans certaines décisions.

Nous participons aussi à des discussions avec une organisation internationale, à Washington, qui s'appelle Debates International. Elle regroupe une trentaine de pays et elle organise des débats électoraux. Tout ça est fait virtuellement, et nous échangeons des notes, des conseils et des pratiques. Beaucoup de gens au monde font des débats, alors nous nous abreuvons aux meilleures connaissances possibles, afin de continuer à améliorer les débats ici.

• (1145)

Christine Normandin: Dans le cadre de ces discussions avec ces experts, la question de l'organisation des points de presse a-t-elle été débattue?

Par curiosité, j'aimerais connaître les recommandations qui ont été faites à l'étranger.

Michel Cormier: Je ne veux pas m'avancer trop, mais je pourrais vous dire que très peu de pays de ce groupe, sinon aucun, s'occupent d'organiser des points de presse après les débats. Il s'agit d'un procédé très canadien.

Christine Normandin: Monsieur le président, je voudrais que vous ajoutiez 15 secondes à mon prochain tour de questions.

[Traduction]

Le président: Bien sûr.

Je cède maintenant la parole à M. Lawton. Vous disposez de cinq minutes, s'il vous plaît.

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Je vous remercie de votre présence, monsieur Cormier.

La Commission des débats des chefs a été créée en 2018. Au cours des sept dernières années, combien d'événements la Commission a-t-elle organisés?

Michel Cormier: Voulez-vous dire des débats? Il y en a eu trois: en 2019, en 2021 et en 2025.

Andrew Lawton: D'accord, mais il y en a eu deux pour chaque débat — un débat en anglais et un débat en français —, alors c'est six événements au total, n'est-ce pas?

Michel Cormier: Oui.

Andrew Lawton: Vous avez fait six tâches en sept ans. Est-ce exact?

Michel Cormier: Nous avons organisé six débats en sept ans.

Andrew Lawton: D'accord.

Que faites-vous durant une journée de travail?

Michel Cormier: Vous dites?

Andrew Lawton: Que faites-vous durant une journée de travail?

Michel Cormier: Ce que je fais durant une journée de travail? Nous avons des réunions hebdomadaires. Notre équipe est composée de quelques employés. Une personne travaille à temps plein pour s'occuper de la comptabilité, des finances, de l'administration

et de beaucoup d'autres choses. Pour ma part, je travaille à temps partiel. Il y a aussi un autre employé à temps partiel qui nous aide selon un taux horaire.

Andrew Lawton: Quelle est votre échelle salariale selon ce qui est indiqué dans le décret?

Michel Cormier: Quelle est l'échelle salariale?

Andrew Lawton: Eh bien, vous pouvez répondre en donnant votre rémunération exacte, cependant je sais que seule l'échelle salariale est accessible au public.

Michel Cormier: Je ne pourrais pas vous dire quelle est l'échelle salariale. Je connais seulement le montant que je reçois.

Andrew Lawton: Êtes-vous disposé à en faire part au Comité?

Michel Cormier: Je ne sais pas s'il s'agit de renseignements confidentiels qui relèvent des ressources humaines. Je ne sais pas quoi vous répondre.

Andrew Lawton: Lorsque vous avez été nommé, si j'ai bien compris, le décret prévoyait une échelle salariale allant de 160 000 \$ à 190 000 \$. Le salaire que vous touchez avec votre emploi à temps partiel se situe-t-il dans cette fourchette?

Michel Cormier: Oui, mais je ne reçois pas le plein montant. Je suis payé pour deux jours de travail par semaine.

Andrew Lawton: Votre commission tient une réunion par semaine. Quelles sont vos autres tâches?

Michel Cormier: Après chaque débat, nous menons des consultations. Nous venons de publier un rapport qui est exigé dans notre mandat. Nous faisons la préparation nécessaire pour les prochains débats et nous passons en revue les critères de participation — cela comprend la politique d'accréditation des médias. Nous menons des consultations sur certaines de ces questions et nous préparons les contrats. L'attribution des contrats pour les prochains débats est toujours une tâche complexe et ardue parce que nous utilisons les processus de Services publics et Approvisionnement Canada. Il y a assez de choses à faire pour nous tenir occupés.

Comme je l'ai dit, au cours des trois derniers cycles électoraux, nous étions en situation de gouvernement minoritaire et la Commission devait être sur appel, en cas de déclenchement des élections.

Andrew Lawton: S'il y avait eu un gouvernement majoritaire ou une situation semblable, comme après les élections de 2021, où nous nous sommes retrouvés avec un gouvernement majoritaire de facto pendant un certain temps, la Commission aurait eu quatre ans pour se préparer. À raison d'une réunion par semaine, cela équivaut à environ 200 réunions au total. Ce n'est pas rien, mais qu'auriez-vous fait d'autre pendant cette période de quatre ans, en particulier les trois années entre l'élection générale la plus récente et l'année précédant les prochaines élections fédérales?

Michel Cormier: Dans une situation où le gouvernement est majoritaire, il pourrait très bien décider de suspendre la Commission des débats pendant une année ou deux. En fait, c'est ce qui avait été prévu après les élections de 2019, mais la Commission avait dû être rappelée assez rapidement parce que le gouvernement était minoritaire et les partis de l'opposition auraient pu le faire tomber soudainement. Bien entendu, je pense qu'un gouvernement majoritaire pourrait réexaminer cet aspect.

Andrew Lawton: J'ai simplement de la difficulté à comprendre ce que vous faites exactement parce que, si la Commission des débats des chefs était abolie aujourd'hui — je souligne qu'elle n'existait pas en 2015 —, cela ne veut pas dire qu'il n'y aurait plus de débats. En 2015, par exemple, il y avait eu les débats du magazine *Maclean's* et du *Globe and Mail*. Il n'y avait eu aucune pénurie de débats.

Je sais que lors d'une réunion précédente, le Comité a entendu le témoignage de Paul Wells, qui avait joué un rôle dans le débat du *Maclean's*. Si ma mémoire est bonne, il avait déclaré que son équipe aurait pu organiser 60 débats pour le prix de l'unique débat organisé par la Commission des débats des chefs.

Pourquoi la Commission est-elle nécessaire et pourquoi est-il nécessaire qu'elle maintienne ses activités entre deux élections générales?

• (1150)

Michel Cormier: Eh bien, vous devriez peut-être poser cette question au gouvernement. La Commission exécute le mandat qui lui a été confié avec les ressources qui lui ont été attribuées. À mon humble avis, la Commission contribue à apporter une certaine stabilité dans le contexte des débats.

En 2015, je faisais partie de l'équipe qui avait organisé les débats et c'était assez désorganisé, pour ainsi dire. Avant la toute fin, nous ne savions pas si des débats allaient avoir lieu ou non. De nombreuses discussions avaient eu lieu avec les partis pour y arriver.

Andrew Lawton: Cinq organisations avaient organisé des débats.

Michel Cormier: À cette époque, les débats avaient une moins grande portée. À mon avis, si l'objectif est d'organiser des débats qui attirent un large auditoire comme la Commission peut le faire, il faut collaborer avec les grands réseaux et élargir la distribution. C'est ce que nous avons fait. Nous avons également rejoint des communautés qui se sentent laissées pour compte par la sphère politique, qu'il s'agisse de communautés autochtones, d'autres communautés linguistiques minoritaires ou divers groupes qui n'ont pas l'impression d'avoir leur place dans le système.

Parce que certains des nouveaux médias populaires peuvent diffuser en continu les débats que nous produisons — en raison de la gratuité du signal —, je pense que la Commission a une incidence que les organisations privées ne peuvent pas avoir. Cela s'explique par le fait que leurs débats ont un caractère exclusif et qu'ils sont la propriété des médias d'information. C'est une grande différence.

Quant à savoir si tout cela est nécessaire, je pense que c'est un sujet qui devrait faire l'objet d'un débat politique.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Al Soud. Vous avez la parole pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je ne suis pas un membre habituel de ce comité, mais il s'agit d'une étude importante. Si je le souligne, ce n'est pas parce que vous avez tous gracieusement accepté que je sois ici aujourd'hui. Je le souligne parce qu'il est fondamental pour notre démocratie que le dialogue soit ouvert. Par conséquent il est aussi fondamental pour notre démocratie que la Commission des débats des chefs assure sa disponibilité opérationnelle.

Bien sûr, je soupçonne que personne ne serait plus d'accord sur ce point que vous, monsieur Cormier. Vous l'avez même mentionné dans votre déclaration liminaire, alors je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui.

Cela dit, je passe sans attendre aux questions.

Lors des dernières élections fédérales, l'heure du débat en français a été déplacée pour que les Canadiens ne manquent ni le débat ni la partie de la Sainte-Flanelle. Votre rapport indique que 43 % des Canadiens ont regardé l'un ou l'autre des débats et que 87 % d'entre eux considèrent que les débats sont importants pour la démocratie. J'ai bien compris que l'auditoire a augmenté de 34 % depuis 2021.

À la lumière de ces chiffres, j'aimerais aborder le parallèle que l'on peut établir compte tenu du fait que l'on entend souvent des gens dire que les Canadiens ne s'intéressent pas à la démocratie politique. En effet, je pense que ces chiffres prouvent que, dans les bonnes conditions, les gens s'intéressent aux débats et les regardent. Comment pourrions-nous faire en sorte que les conditions soient bonnes le plus souvent possible?

Michel Cormier: De quelles conditions parlez-vous?

Fares Al Soud: Ce que j'entends par conditions, ce sont les gens qui ont accès aux débats et qui les regardent.

Michel Cormier: Ce qui contribue à créer des conditions permanentes dans l'environnement politique, c'est, d'une part, le fait que les gens connaissent l'existence des débats et qu'ils s'attendent à ce que des débats aient lieu et, d'autre part, le fait qu'il existe une commission dont le travail est d'organiser ces débats et de veiller à ce qu'ils soient produits et largement diffusés. C'est extrêmement important, surtout de nos jours, car les gens ne savent plus distinguer le vrai du faux à cause des médias sociaux et de la désinformation.

C'est l'une des rares occasions où les chefs des partis se retrouvent côte à côte sur scène, sans le filtre des médias ni des tierces parties. Les gens peuvent entendre directement de la bouche des chefs ce qu'ils ont à dire et ce qu'ils proposent pour régler les problèmes qui touchent notre pays. C'est extrêmement important. La Commission des débats des chefs joue un rôle dans l'architecture de notre démocratie, pour ainsi dire, et nous croyons qu'elle a une incidence.

Fares Al Soud: Pour reprendre ce que ma collègue, Mme Brière, a mentionné plus tôt, une partie du mandat de la Commission est de veiller à ce que les débats soient accessibles à tous les Canadiens, peu importe, où ils vivent ou quels moyens ils utilisent pour s'informer. Dans cet ordre d'idée, vous avez eu l'amabilité de nous préciser que les débats étaient disponibles en 15 langues, dont cinq langues autochtones, la langue des signes américaine et la langue des signes québécoise. Par ailleurs, ils ont été diffusés sur 34 chaînes de télévision, 10 chaînes de radiodiffusion et 60 plateformes numériques.

En rétrospective, à quel point vos mesures d'accessibilité ont-elles été efficaces pour les débats de 2025, et quelles leçons avez-vous retenues pour améliorer l'accessibilité des débats lors des prochaines élections?

Michel Cormier: Le plus grand changement que nous avons constaté aux dernières élections, c'est que les gens ne s'informent plus seulement auprès des médias traditionnels. Les médias traditionnels sont encore extrêmement importants et ils attirent toujours la plus grande partie de l'auditoire. Toutefois, dans ce contexte, la meilleure façon d'accroître l'auditoire est de tirer parti des différentes possibilités de diffusion en continu.

En 2025, les débats ont été diffusés à la radio sur des chaînes qui ne le faisaient pas auparavant. Les débats ont aussi été diffusés sur beaucoup de plateformes numériques ayant des petits auditoires dans les communautés qui ne se sentent pas toujours incluses dans la sphère politique. J'ose espérer qu'augmenter l'intérêt des Canadiens envers les débats pour qu'ils y adhèrent comme une source de référence pourra améliorer leur confiance dans le processus politique.

• (1155)

Fares Al Soud: Dans d'autres contextes, vous avez déjà mentionné que les débats doivent joindre les Canadiens là où ils se trouvent, y compris dans des espaces virtuels qui n'existaient pas il y a 10 ans. Vous y avez fait allusion à l'instant.

À cet égard, comment la Commission a-t-elle adapté les formats des débats et leur distribution dans les services de diffusion en continu, les médias sociaux et les plateformes mobiles afin de joindre les jeunes et les personnes qui votent pour la première fois?

Michel Cormier: En collaboration avec les producteurs, nous avons conçu un format qui, à mon avis, convenait mieux pour attirer l'attention des gens et les garder à l'écoute, parce qu'il laissait plus de place au contenu et à la discussion. Les chefs des partis avaient le temps de fournir des réponses plus détaillées. Dans la culture actuelle des réponses toutes faites, les chefs ont rarement l'occasion de s'exprimer librement. Je pense que ce format aide à attirer les auditoires.

Nous nous sommes également assurés que les débats soient disponibles sur diverses plateformes numériques, que ce soit YouTube, TikTok ou la diffusion en continu de groupes plus en phase avec les nouveaux électeurs et les jeunes, car ces segments de la population s'informent auprès des nouveaux médias, contrairement à d'autres gens, comme moi, qui optent pour les médias traditionnels. Notre intention est de continuer à faire croître cette communauté de radio-diffuseurs et de diffuseurs en continu afin d'améliorer encore plus la disponibilité et l'auditoire des débats au prochain cycle électoral.

Le président: Merci.

Monsieur Cormier, je sais que nous avons discuté de la possibilité d'une courte pause à midi, mais n'allons pas interrompre la séance. Je pense qu'il y a consentement entre les partis pour faire une autre ronde de questions. Nous allons simplement poursuivre.

Je cède maintenant la parole à M. Lawton, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Andrew Lawton: Merci.

Monsieur Cormier, nous avons discuté précédemment du fait que trois élections ont eu lieu depuis que la Commission des débats des chefs a été créée et qu'on lui a confié le mandat d'organiser des débats financés par l'État. J'ai encore un peu de difficulté à comprendre en quoi consiste concrètement le rôle de la Commission entre les élections. Accepteriez-vous de fournir au Comité le calendrier des tâches que vous avez accomplies depuis les dernières élections?

Michel Cormier: Je ne tiens pas nécessairement un calendrier de tous mes appels et de toutes mes réunions, alors cela ne dresserait pas un portrait représentatif de ce que je fais.

Andrew Lawton: Pourriez-vous nous fournir une liste des tâches que vous avez accomplies depuis les dernières élections?

Michel Cormier: Je pourrais le faire, oui.

Andrew Lawton: Merci.

À titre d'information pour le Comité, je tiens à souligner que j'étais journaliste avant d'être élu à la Chambre des communes et ces fonctions m'ont amené à interagir avec la Commission des débats des chefs. Monsieur Cormier, vous aviez eu l'amabilité de témoigner dans la poursuite sur la liberté de la presse, l'affaire *Lawton c. Canada*, qui avait permis à True North, et par la suite à Rebel News, d'obtenir une autorisation d'accréditation. Cependant, lors des élections de 2019, la Commission des débats des chefs avait instinctivement décidé de fixer une limite en ne permettant pas aux médias indépendants d'assister aux débats et aux conférences de presse, où les journalistes avaient la possibilité de poser des questions aux chefs des partis.

Lors des élections de 2021, la Commission a adopté une approche légèrement différente. Certains médias indépendants, dont moi-même, avaient été accrédités, d'autres non. La Commission des débats des chefs s'était une fois de plus adressée aux tribunaux sans obtenir gain de cause.

Puis, en 2025, les accréditations ont été élargies, mais, au bout du compte, les conférences de presse ont été subitement annulées, privant ainsi les médias indépendants de la possibilité de poser des questions aux chefs des partis.

Pourquoi, à chaque élection générale, la Commission des débats des chefs a-t-elle voulu empêcher certains journalistes de participer au processus et de poser des questions aux chefs des partis nationaux?

• (1200)

Michel Cormier: En 2019, les médias qui, selon nous, ne méritaient pas d'être accrédités, étaient ceux qui, à notre avis, ne respectaient pas les normes professionnelles et avaient démontré qu'ils étaient davantage des militants que de véritables journalistes. C'était la même chose en 2021.

Nous avons perdu les causes parce que, selon les tribunaux, la commission n'a pas le pouvoir de prendre une telle décision. Comme il n'y a pas de définition juridique du terme « journalisme », les tribunaux ne sont pas en mesure de trancher la question, et nous avons donc perdu ces deux causes.

Nous en avons tenu compte en décidant, pour 2025, d'élargir la définition de ce qui constitue une organisation médiatique. Tout producteur de contenu sur l'actualité canadienne en fait partie. C'est sur ce critère que nous nous sommes fondés pour l'accréditation des médias.

Andrew Lawton: N'importe qui peut regarder le débat sur YouTube ou à la télévision. La principale différence entre le journaliste qui est accrédité par la Commission des débats des chefs et celui qui ne l'est pas, c'est l'accès aux points de presse.

Je crois comprendre que vous comptez mettre fin aux points de presse à l'avenir, mais c'est précisément là où je veux en venir. Il y avait une occasion de dire que les Canadiens méritent d'avoir accès aux dirigeants politiques, mais lors de chaque campagne électorale, la Commission a érigé des barrières en décidant que seuls certains journalistes — soit les élites de la tribune de la presse parlementaire — répondaient aux critères qui déterminent qui peut être considéré comme un journaliste. Ensuite, quand tout le monde était autorisé à participer, vous avez complètement annulé les points de presse. En quoi est-ce transparent?

Michel Cormier: Je ne suis pas d'accord. Cette fois-ci, nous avons accrédité 60 organisations médiatiques différentes et une grande variété de nouveaux médias.

Andrew Lawton: Vous avez cependant annulé les points de presse.

Michel Cormier: Oui, parce que nous ne pouvions pas garantir des conditions propices aux conférences de presse. J'étais dans la salle de presse pendant les débats, et il y avait trop de tensions et de disputes. Annuler les points de presse était la dernière chose que je souhaitais. Je crois en la reddition de comptes et en l'accès aux chefs, mais la situation est devenue trop nuisible pour l'intérêt public, la Commission et les débats. J'en suis vraiment navré, mais c'est la réalité.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lawton.

Nous allons passer à M. d'Entremont, qui dispose de cinq minutes.

Chris d'Entremont (Acadie—Annapolis, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Français]

Je vous remercie d'être avec nous, monsieur Cormier.

[Traduction]

J'aimerais reprendre là où M. Lawton en était.

Pour les prochaines élections, quel que soit le moment où elles pourraient avoir lieu, si on commence à inclure toutes sortes de médias et à essayer de trouver toutes sortes de façons de les inclure au même titre que les grands médias traditionnels tels que CBC/Radio-Canada et CTV, où cela nous mènera-t-il? Allons-nous inclure tous les producteurs de balados qui ont un micro, ou faudra-t-il se pencher plus sérieusement sur l'accréditation des divers groupes médiatiques qui seront créés?

Michel Cormier: C'est un dossier qui évolue très rapidement et qui nous amène à nous demander ce qu'est le journalisme et ce qu'est le nouveau journalisme. La Commission n'est pas l'organisme ou la tribune adéquate pour débattre de ces questions. Ce sont des questions sociales très importantes. La Commission n'a ni la capacité ni le mandat de se pencher sur cette question plus vaste.

Nous respecterons la décision de la cour selon laquelle nous devons inclure un large éventail d'organisations médiatiques, et nous sommes heureux de le faire. À un certain point, les capacités seront-elles prises en considération? Comme vous le savez, il y avait 200 journalistes cette fois-ci. C'est beaucoup. C'est une grande salle de presse. Combien pouvons-nous en accueillir? Nous devons en discuter et déterminer, avec le prochain commissaire, quelle est la meilleure voie à suivre.

• (1205)

Chris d'Entremont: En ce qui concerne l'autre question, vous avez mentionné que CBC/Radio-Canada était en fait le seul soumissionnaire la dernière fois, alors qu'auparavant, il y avait un consortium et un certain nombre d'offres différentes.

J'espère que cela ne va pas mener à une situation où CBC/Radio-Canada sera le seul organisme médiatique intéressé, ou à une situation où les grandes organisations ne voudront plus organiser ce genre de débat. Quelles pourraient être les options si CBC/Radio-Canada ou l'un des grands groupes de télédiffuseurs décidait de ne pas organiser ce genre de débat?

Michel Cormier: Je pense que nous savons tous que les médias éprouvent des difficultés financières, pour diverses raisons que je n'aborderai pas ici. Je pense que c'est un point à prendre en considération. Quel effet cela a-t-il sur la capacité des grands réseaux de continuer à organiser les débats? Le télédiffuseur public a accepté de le faire au cours des trois derniers cycles, et je n'ai aucune raison de croire qu'il ne sera pas en mesure de continuer à le faire. Il a du financement public, ce qui est utile.

Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas ouverts à l'idée que d'autres personnes présentent une demande pour organiser un débat. C'est un processus ouvert, comme vous le savez, et il y a une procédure très rigoureuse à suivre pour démontrer qu'on a les capacités techniques et l'expérience nécessaires, entre autres critères, afin que l'on puisse joindre le plus grand nombre de personnes possible et organiser un débat de façon professionnelle.

Nous devons évaluer la situation si ces hypothèses se concrétisent, mais les médias évoluent actuellement dans un environnement très instable où les gens doivent prendre les décisions qui s'imposent.

Chris d'Entremont: Il me reste environ une minute. Soyons brefs.

Dans le rapport, vous avez indiqué que certains intervenants proposaient deux types de débats, soit un avec tous les chefs et un autre avec les meneurs.

Je me demande si vous pourriez faire quelques observations sur la façon dont vous essaieriez de gérer cela.

Michel Cormier: Pour l'instant, le mandat de la Commission est d'organiser non pas deux séries de débats, mais deux débats, soit un en français et un en anglais. Nous avons eu des consultations, et surtout beaucoup de demandes du public, qui aimerait avoir plus de débats.

Lors de consultations avec les partis, les médias et d'autres intervenants, nous n'avons pas constaté beaucoup d'intérêt pour une autre série de débats, parce que les campagnes sont courtes. Si la campagne dure cinq semaines, la tenue de deux débats occupera la majeure partie d'une semaine de campagne.

Nous devons nous pencher sur ces questions, mais pour l'instant, nous n'avons pas le mandat de procéder ainsi, alors ce n'est pas envisagé.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour cinq minutes.

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais revenir aux questions de mon collègue concernant la nécessité d'avoir une commission active entre les périodes électorales.

Comme vous l'avez mentionné en réponse à mes questions, il y a eu des problèmes de logistique pendant l'organisation du dernier débat. Pour les résumer encore une fois, il y a eu l'annulation de la présence de M. Pedneault, tout ce qui touchait la tenue des points de presse, le déplacement de l'heure de présentation du débat à la dernière minute en raison d'un match de hockey, ainsi que les communications difficiles avec les partis, une question qui a beaucoup été soulevée au sein des partis, je tiens à le répéter.

D'après ce que j'ai compris, le fait que la Commission des débats des chefs ait existé tout au long de l'année, ainsi que tout au long de l'année précédant la tenue du débat, et tout au long de l'année d'avant, n'a pas permis d'empêcher les problèmes logistiques. Quant à la qualité du contenu, par le passé, des chaînes privées ont été capables de se retourner et d'organiser des débats de qualité.

J'aimerais donc vous entendre sur ce que le fait d'avoir une commission active entre les périodes électorales apporte comme plus-value, étant donné que ça n'a rien changé sur le plan logistique, visiblement, et que le contenu aurait pu être aussi bon autrement.

À votre avis, le contenu aurait-il pu être aussi bon si la Commission des débats des chefs avait été activée juste au moment du déclenchement des élections?

Michel Cormier: Je crois que j'ai déjà évoqué ce que je pensais être la valeur de la Commission. Elle fait des choses que les diffuseurs privés n'ont peut-être pas les moyens de faire. Par exemple, elle rend les débats disponibles dans des langues autochtones et d'autres langues, et elle a un réseau de distribution beaucoup plus important. La Commission a le mandat de s'assurer que le signal du débat est accessible gratuitement à quiconque veut le diffuser, ce qui en augmente la portée. Nous continuons aussi de faire des consultations et de la recherche sur des enjeux fondamentaux, sur les critères de participation et sur le comportement des électeurs, afin d'avoir une base pour définir les meilleures pratiques.

Alors, je crois que le travail que fait la Commission entre les périodes électorales a une certaine valeur. Étant donné que nous semblons nous retrouver constamment en situation de gouvernement minoritaire, il faut être prêt à organiser des débats aussitôt que des élections sont déclenchées. Cela prend donc une présence minimale de la Commission entre les périodes électorales. Si jamais il y a un gouvernement majoritaire, la question se posera et fera l'objet de discussions.

• (1210)

Christine Normandin: Un des critères que vous semblez avoir utilisés pour témoigner de la qualité du débat est le grand nombre de visionnements. Cependant, cela ne peut-il pas aussi être attribué à la controverse qui a entouré la tenue du débat? Le jour même, toute l'actualité portait sur les annulations et sur le fait que les points de presse n'allaient pas se tenir, ce qui a attiré l'attention des gens.

Cela n'a-t-il pas également contribué à augmenter le nombre de visionnements du débat?

Michel Cormier: Je l'ignore, mais disons que de provoquer des controverses n'est pas mon premier réflexe pour augmenter les cotes d'écoute des débats.

Je crois que les gens sont aussi très préoccupés par les enjeux politiques du jour et que cela les intéressait beaucoup d'entendre les chefs de partis parler des enjeux fondamentaux qui les concernaient. Je pense donc qu'il y avait un besoin d'avoir de l'information de la part des chefs de partis.

Par ailleurs, c'est l'une des seules occasions où les gens ont accès aux chefs pour les voir répondre à des questions pendant plus de trois ou quatre secondes et échanger entre eux directement, sans que ce soit médiatisé, transformé ou déformé par des plateformes ou par d'autres acteurs. Alors, je pense que les gens s'accrochent à ces moments, et on voit un peu partout que les débats deviennent des moments de plus en plus cruciaux des campagnes électorales.

Je crois que tout ça milite en faveur de la présence d'une structure qui appuie l'organisation des débats.

Christine Normandin: J'ai une dernière question à vous poser, rapidement.

Vous avez mentionné qu'à votre avis, l'absence de point de presse à la suite du débat ne causait pas de déficit démocratique. Cela me rend perplexe et mal à l'aise, parce que ça reste la seule occasion où, à chaud, des journalistes peuvent poser des questions aux différents chefs de partis après qu'ils se sont questionnés entre eux. Il n'y a pas d'autre occasion de le faire, au cours d'une campagne électorale. Même si une caravane suit les partis, les questions portent généralement sur l'annonce du jour. De plus, tous les médias n'ont pas la capacité de suivre les partis en campagne électorale et de suivre l'ensemble des partis à un même moment.

Ne considérez-vous pas que la tenue d'une conférence de presse à la suite d'un débat des chefs apporte une plus-value?

Michel Cormier: Je vous l'accorde, madame Normandin. Dans un monde parfait, je suis en faveur des points de presse sur place après les débats. C'est sûr que les points de presse organisés par les partis ne réussissent pas à rassembler autant de journalistes. Dans un monde parfait, je me range derrière ce processus, mais nous sommes dans une situation où nous ne croyons pas être capables de garantir un environnement propice ou suffisamment serein pour les points de presse des chefs de partis. Ce serait presque contreproductif.

Alors, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous arrivons à cette conclusion. Nous ne disons pas non plus qu'il n'y a pas de perte d'accès aux chefs; c'est certain qu'il y en a une. Cependant, pour ce qui est de l'accès aux chefs, c'est en tenant compte de tout ce qui se passe pendant le reste de la campagne électorale que j'évoquais cette réalité.

• (1215)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Je remercie M. Cormier de sa présence aujourd'hui.

Je rappelle aux membres de notre comité que notre prochaine réunion aura lieu le mardi 9 décembre 2025, pour notre visite de l'édifice du Centre. Veuillez vous réunir au centre d'accueil des visiteurs à 9 heures, dans l'édifice de l'Ouest.

Je ne devrais pas avoir à vous le rappeler, mais je vous prie de porter un pantalon long. C'est pour des raisons de sécurité, mais aussi parce qu'il fera froid. La visite est réservée aux membres du Comité et au personnel de soutien du Comité.

Si possible, veuillez ne pas apporter de sacs, car ils devront être entreposés et vous ne pourrez pas les apporter à l'édifice du Centre.

C'est tout. Merci beaucoup.
La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>